

Conseil de Paris

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

Vœu présenté par François Dagnaud, Roger Madec, Aurélie Solans, Sergio Tinti et les élu-e-s du groupe Socialiste et apparentés, du groupe Ecologiste de Paris et du groupe communiste-Front de Gauche relatif à la durée et au terme de la convention d'occupation du domaine public signée entre la Ville de Paris et l'association « Emmaüs Solidarité » pour la mise à disposition de l'ancien lycée Jean-Quarré.

La Ville de Paris et la Mairie du 19^e se sont engagées pour organiser un accueil digne des réfugiés sur le sol parisien, et dans ce cadre, mettent à disposition de l'association « Emmaüs Solidarité » les locaux de l'ancien lycée hôtelier Jean-Quarré, afin d'y réaliser un centre d'hébergement provisoire.

Ces locaux sont destinés à accueillir à la fin de la mandature une médiathèque, la première du 19^e arrondissement. Ce projet, majeur pour l'arrondissement, comblera une inégalité dans le maillage territorial du service public de la Culture et répondra à un besoin et à une envie des habitants.

Le projet développé par « Emmaüs Solidarité » s'inscrit dans cette perspective, puisque le centre d'hébergement provisoire accueillera dans ses locaux une bibliothèque éphémère conçue comme un lieu de rencontre et de partage entre les personnes hébergées et les associations, bénévoles et riverains.

Dans la cohérence de leurs engagements récents, la Ville de Paris et la Mairie du 19^e ont la responsabilité de tracer des perspectives claires pour le présent et l'avenir du site, respectueux à la fois du devoir d'hospitalité de la Ville et des engagements pris auprès des habitants du quartier de la place des Fêtes de réaliser sur le site une médiathèque avant la fin de cette mandature.

Sur proposition de François Dagnaud, Aurélie Solans, Sergio Tinti et des élu-e-s du groupe Socialiste et apparentés, du groupe Ecologiste de Paris et du groupe communiste-Front de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **La transformation de l'ancien lycée Jean-Quarré en centre d'hébergement provisoire soit menée en cohérence avec les engagements qui figurent dans le vœu adopté en Conseil de Paris dans sa séance du 28, 29/30 septembre et 1^{er} octobre 2015, relatif à l'occupation et au devenir du bâtiment ;**
- **Dans ce cadre, la convention d'occupation du domaine public au profit de l'association « Emmaüs Solidarité » doit préciser que le terme de la convention est fixé au plus tard avant la fin du 1^{er} semestre 2018 afin de permettre l'engagement des travaux et l'ouverture de la médiathèque avant la fin de la mandature ;**

- **Le centre d'hébergement provisoire s'inscrit résolument dans une démarche d'ouverture aux acteurs locaux du quartier, et que les espaces extérieurs puissent éventuellement faire l'objet d'une convention temporaire pour accueillir des projets associatifs locaux.**